

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-051 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances - Travaux Site AIR à Ervillers – Marchés de travaux.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'intercommunalité est propriétaire d'un bâtiment à vocation économique à Ervillers (ancien site SELMO). Ce site est occupé depuis de très nombreuses années par l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie qui y déploie ses différentes activités de réemploi et d'économie circulaire.

Monsieur le Président rappelle que des premiers travaux, conduits cet été ont permis de remettre aux normes le dispositif d'assainissement par l'installation d'une micro station avec rejet des eaux traitées dans le système d'assainissement pluvial de la commune.

Monsieur le Président précise que des travaux de réfection et de mise en conformité étaient également envisagés sur la toiture et sur l'installation électrique des bâtiments.

À ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Jean Philippe CARPENTIER. Les travaux de toiture porteront sur des travaux de désamiantage, de comblement de charpente et de remplacement des toitures des anciens bâtiments. Les travaux d'électricité porteront sur une refonte complète de l'installation électrique.

Monsieur le Président détaille la procédure de consultation organisée pour désigner les entreprises attributaires des travaux de toiture (lot n°1) et des travaux d'électricité (lot n°2).

Trois entreprises ont remis une offre dans les formes et délais impartis fixés par le cahier des charges de cette consultation.

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal de la commission de consultation qui s'est tenue ce 5 avril pour entendre le rapport d'analyse des offres reçues et procéder au classement de ces offres.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre de l'opération et le classement des offres reçues, issu de cette analyse ;
- d'attribuer les marchés de travaux aux deux entreprises qui auront été classées comme étant celles ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots :
 - lot n°1 – Travaux de toiture – Ent. FARASSE Toiture pour un montant de 212 174,21 € HT tenant compte de l'offre de base, options n°1 et n°2 et variante n°1 ;
 - lot n°2 - Travaux d'électricité – Ent. OTG pour un montant de 71 277,00 € HT tenant compte de l'offre de base et des options n°1, n°2 et n°3 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces deux marchés ;
- de solliciter le visa du contrôle de légalité sur les pièces réglementaires ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le budget annexe cellules commerciales – bâtiments relais.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.